

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 09-15280 / 102103  
transGourmet Schweiz AG, 1023 Crissier  
départements produits frais.  
besoins spéciaux de consommation  
4 H, 2 F  
01.01.2010–31.12.2010 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)**

- 09-15349 / 102141  
Coop, Bâle Région Suisse Romande, 1762 Givisiez  
Surgelés  
besoins spéciaux de consommation  
25 H  
11.12.2009–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 09-15279 / 100574  
Provimi Kliba SA, 1305 Penthaz  
moulin et usine de produits fourragers : fabricati  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
15 H  
14.01.2010–31.01.2013 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 09-15302 / 100391  
Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens VD  
Poissonnerie  
besoins spéciaux de consommation  
20 H, 20 F  
01.02.2010–31.01.2013 (Renouvellement)
- 09-15304 / 100462  
Jowa AG, 1024 Ecublens VD  
Emballage, préparation de la pâte, fabrication, cuisson, logistique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
249 H, 246 F  
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 09-15303 / 100462  
Jowa AG, 1024 Ecublens VD  
Maintenance technique et installation  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
15 H  
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 09-15278 / 101363  
Tuileries & Briqueteries SA, Bardonnex, – Bardonnex  
four (cuisson): poste de contrôle et surveillance hors des heures de production  
«usine».  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
4 H  
01.02.2010–31.01.2013 (Renouvellement/modification)
- 09-15344 / 100668  
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier  
Ligne Perfusion Flacons (zone de remplissage-stérilisation) et Ligne Nutrition  
Queutage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
20 H  
01.03.2008–31.03.2011 (Modification)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)  
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 09-15335 / 100668  
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier  
Ligne Préparation des Solutions (Dpt Prep Sol)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
8 H  
01.04.2008–31.03.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-15182 / 100012  
Nestlé Suisse SA, 1636 Broc  
production chocolat, secteurs: confiserie, tablette, ligne Bindler, conditionnement et expédition.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
171 H, 315 F  
06.04.2009–31.03.2012 (Modification)

### Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-15224 / 100563  
Nestlé Suisse SA, 1350 Orbe  
conditionnement du café.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
17 H, 4 F  
09.11.2009–30.04.2010 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

8 décembre 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail